

# CONSEIL MUNICIPAL

## du 25 JUIN 2020

### Compte-rendu

L'an deux mille vingt, le 25 juin 2020 à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 18 juin 2020, s'est réuni dans la salle du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

#### Présents :

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, D. FRANCILLON, G. JACCOUD, M.A. JANSER, E. LAZZAROTTO, L. MALVOISIN, N. MELCHILSEN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, A. TOURRE, Y. VINCENT et MM. A. BACHIMON (de DEL051-20 à DEL058-20), E. BEVILLARD, F. DELFORGES, D. FINAZZO, S. GAMET, M. GUIHENEUF, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSSOIN, A. LAMY, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI

#### Pouvoirs :

M. BACHIMON Alizé (Pouvoir à Sylvie Cussigh, en date du 25 juin 2020 pour les délibérations de DEL032-20 à DEL050-20)  
M. FABBRO Jacques (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 23 juin 2020)

MADAME SYLVIE SAUNIER-CAILLY A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2020 a été approuvé, par 22 voix pour et 7 abstentions.  
La minorité regrette que les remarques transmises par mail n'aient pas été intégrées au procès-verbal. A la demande du maire, l'administration explique que seuls les propos tenus en séance lors d'une réunion du conseil municipal (en l'occurrence celle du 27 mai 2020) peuvent être consignés au procès-verbal de la dite séance.

## Administration générale

### **DEL032-20 Composition du jury d'assises pour l'année 2021**

Le Préfet de l'Isère a communiqué les dispositions relatives au jury d'assises. La commune de Gières doit désigner cinq jurés. Le tirage au sort s'effectue d'après les listes électorales et comprend un nombre de noms triple à celui fixé par le Préfet, soit quinze personnes.

Les 15 titulaires ont été désignés par tirage au sort effectué le 25 juin 2020.

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, ce tirage au sort.

### **DEL033-20 Composition de la Commission d'appel d'offres**

Dans une commune de plus de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée de la façon suivante :

- le maire ou son représentant, qui assure la présidence,
- cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus en son sein par le conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- le Receveur municipal, qui assiste aux réunions de la commission et qui peut formuler des avis.

- Le représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

Les candidatures suivantes ont été proposées :

| Titulaires                      | Suppléants                              |
|---------------------------------|---|
| • Isabelle BEREZIAT             | • Sylvie SAUNIER-CAILLY/<br>ép. CUSSIGH |
| • Frédéric DELFORGES            | • Eric BEVILLARD                        |
| • Naziha BOUYIRI / ép.BILLILOUD | • Nadine MELCHILSEN                     |
| • Alizé BACHIMON                | • Mickaël GUIHENEUF                     |
| • Vincent MERCIER               | • Dominique FRANCILLON                  |

| Titulaires            | Suppléants          |
|-----------------------|---------------------|
| • Yacine HADJ HASSINE | • Elodie LAZZAROTTO |
| • Daniel FINAZZO      | • Timothée JAUSOIN  |
| • Meg-Anne JANSER     |                     |
| • Anaïs TOURRE        |                     |
| • Sylvain STAMBOULIAN |                     |

- nombre de suffrages exprimés : 29

- quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir : 5,8

| Désignation des listes   | Nombre de voix obtenues | Nombre de sièges attribués au quotient | Reste | Nombre de sièges attribués au plus fort reste | Nombre total de sièges attribués |
|--|-------------------------|--|-------|---|----------------------------------|
| Liste présentant en tête de liste des titulaires Isabelle BEREZIAT et des suppléants Sylvie SAUNIER-CAILLY | <b>22</b>               | 3                                      | 4,6   | 1   | <b>4</b>                         |
| Liste présentant en tête de liste des titulaires Yacine HADJ HASSINE et des suppléants Elodie LAZZAROTTO   | <b>7</b>                | 1                                      | 1,2   | 0   | <b>1</b>                         |

Par 22 voix pour la liste présentant en tête de liste des titulaires Isabelle BEREZIAT et des suppléants Sylvie SAUNIER-CAILLY et 7 voix pour la liste présentant en tête de liste des titulaires Yacine HADJ HASSINE et des suppléants Elodie LAZZAROTTO, ont été élus membres de la commission d'appel d'offres les titulaires et suppléants suivants :

| <b>Titulaires</b>              | <b>Suppléants</b>                        |
|--------------------------------|--|
| • Isabelle BEREZIAT            | • Sylvie SAUNIER-CAILLY<br>(ép. CUSSIGH) |
| • Frédéric DELFORGES           | • Eric BEVILLARD                         |
| • Naziha BOUYIRI (ép.BILLIOUD) | • Nadine MELCHILSEN                      |
| • Alizé BACHIMON               | • Mickaël GUIHENEUF                      |
| • Yacine HADJ HASSINE          | • Elodie LAZZAROTTO                      |

### **DEL034-20 Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

L'article 1650 du Code Général des Impôts précise en son paragraphe 3 que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Aussi, à la suite des élections municipales, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs qui comprend, outre le maire - ou l'adjoint délégué - qui en assure la présidence, 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Ces membres sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux, sur la base d'une liste de contribuables en nombre double établie par le conseil municipal et comportant donc 32 noms (16 titulaires et 16 suppléants).

Les candidatures suivantes ont été proposées :

| <b>Titulaires</b>           | <b>Suppléants</b>     |
|-----------------------------|-----------------------|
| • ARGOUD Delphine           | • BACHIMON Alizé      |
| • BEREZIAT Isabelle         | • BAUGEON Joëlle      |
| • BERTHOLLET Paul           | • BOISSONNEAU Nicole  |
| • BILLIOUD Naziha           | • BURDIN Valérie      |
| • BOISSONNEAU Jean-Baptiste | • COMTE Marie         |
| • BONNIN-DESSARTS Alberte   | • EGEA Christiane     |
| • BRANON Simone             | • EGEA Gilbert        |
| • FREY Marie-Noëlle         | • EL GARES Abdelmajid |
| • GRACA Philippe            | • FINAZZO Daniel      |
| • HADJ HASSINE Yacine       | • GERELLI Chantal     |

|                   |                             |
|-------------------|-----------------------------|
| • ISSINDOU Michel | • GUERRE-GENTON Jean-Claude |
| • MERCIER Vincent | • ISSINDOU Chantal          |
| • PERRIER Olivier | • LEFORT Alain              |
| • QUENARD Daniel  | • MALDERA Joseph            |
| • SERGENT Claude  | • YAMOUNI Mahfoud           |
| • TISON Christine | • ZAINESCU Eugénia          |

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de soumettre au Directeur des Services Fiscaux la liste de noms ci-dessus.

### **DEL035-20 Désignation d'un représentant de la commune au sein de la Société Publique Locale (SPL) Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) de la grande région grenobloise**

La ville de Gières étant actionnaire de la SPL ALEC, il a été proposé au conseil municipal de désigner un représentant de la commune pour siéger aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires et à l'assemblée spéciale de la SPL.

Les candidatures suivantes ont été proposées :

- Mickaël GUIHENEUF
- Yacine HADJ HASSINE

Le conseil municipal a élu, à la majorité absolue, (par 22 voix pour Mickaël GUIHENEUF et 7 voix pour Yacine HADJ HASSINE), Mickaël GUIHENEUF en tant que représentant de la commune au sein de la SPL ALEC.

### **DEL036-20 Désignation d'un représentant de la commune au sein de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Alpes Autopartage »**

La ville de Gières étant sociétaire de la SCIC « Alpes Autopartage », il a été proposé au conseil municipal de désigner un représentant de la commune au sein des organes de la société.

Les candidatures suivantes ont été proposées :

- Mickaël GUIHENEUF
- Timothée JAUSOIN

Le conseil municipal a élu, à la majorité absolue, (par 22 voix pour Mickaël GUIHENEUF et 7 voix pour Timothée JAUSOIN), Mickaël GUIHENEUF en tant que représentant de la commune au sein de la SCIC « Alpes Autopartage ».

### **DEL037-20 Désignation d'un représentant de la commune au sein du Conseil d'administration de la SPL Vercors restauration**

La ville de Gières étant actionnaire de la SPL Vercors Restauration, il a été proposé au conseil municipal de désigner un représentant de la commune au sein du conseil d'administration de la SPL Vercors Restauration pour y siéger avec voix délibérative.

Les candidatures suivantes ont été proposées :

- Lola MALVOISIN
- Elodie LAZZAROTTO

Le conseil municipal a élu, à la majorité absolue, (par 22 voix pour Lola MALVOISIN et 7 voix pour Elodie LAZZAROTTO), Lola MALVOISIN en tant que représentante de la commune au sein de la SPL Vercors restauration.

### **DEL038-20 Désignation des représentants de la commune au Territoire Energie de l'Isère (TE38)**

Il a été proposé au conseil municipal de désigner les représentants (un titulaire et un suppléant) de la commune de Gières qui siégeront au sein du Territoire Energie de l'Isère (TE38).

Les candidatures suivantes ont été proposées :

| <b>Titulaire</b> | <b>Suppléant</b>     |
|------------------|----------------------|
| • Eric BEVILLARD | • Frédéric DELFORGES |

| <b>Titulaire</b>      | <b>Suppléant</b>   |
|-----------------------|--------------------|
| • Yacine HADJ HASSINE | • Timothée JAUSOIN |

Le conseil municipal a élu, à la majorité absolue, (par 22 voix pour Eric BEVILLARD et Frédéric DELFORGES et 7 voix pour Yacine HADJ HASSINE et Timothée JAUSOIN), Eric BEVILLARD délégué titulaire et Frédéric DELFORGES délégué suppléant en tant que représentants de la commune au sein du Territoire Energie de l'Isère (TE38).

### **DEL039-20 Désignation des représentants de la commune à la Société d'Economie Mixte des Pompes Funèbres Intercommunales (SEM PFI)**

Il a été proposé au conseil municipal de désigner les représentants (un titulaire et un suppléant) de la commune de Gières qui siégeront au sein de la SEM PFI.

Les candidatures suivantes ont été proposées :

| <b>Titulaire</b>    | <b>Suppléant</b> |
|---------------------|------------------|
| • Isabelle BEREZIAT | • Jean PAVAN     |

| <b>Titulaire</b>  | <b>Suppléante</b> |
|-------------------|-------------------|
| • Meg-Anne JANSER | • Anaïs TOURRE    |

Le conseil municipal a élu, à la majorité absolue, (par 22 voix pour Isabelle BEREZIAT et Jean PAVAN et 7 voix pour Meg-Anne JANSER et Anaïs TOURRE), Isabelle BEREZIAT déléguée titulaire et Jean PAVAN délégué suppléant en tant que représentants de la commune au sein de la SEM PFI.

### **DEL040-20 Désignation des représentants de la commune au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)**

il a été proposé au conseil municipal de désigner les représentants (deux titulaires) de la commune de Gières qui siégeront au sein du CISPD.

Les candidatures suivantes ont été proposées :

- Jean PAVAN
- Naziha BOUYIRI / ép. BILLIOUD
  
- Anaïs TOURRE
- Elodie LAZZAROTTO

Le conseil municipal a élu, à la majorité absolue, (par 22 voix pour Jean PAVAN et Naziha BOUYIRI/épouse BILLIOUD et 7 voix pour Anaïs TOURRE et Elodie LAZZAROTTO), Jean PAVAN et Naziha BOUYIRI / épouse BILLIOUD délégués titulaires en tant que représentants de la commune au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

### **DEL041-20 Désignation des représentants au sein de la Commission locale d'information et de surveillance de l'usine des ordures ménagères de La Tronche (ATHANOR)**

Il a été proposé au conseil municipal de désigner les représentants (un titulaire et un suppléant) de la commune de Gières qui siégeront au sein de la Commission locale d'information et de surveillance de l'usine des ordures ménagères de La Tronche (ATHANOR).

Les candidatures suivantes ont été proposées :

| Titulaire       | Suppléante       |
|-----------------|------------------|
| • Sylvie OSSARD | • Yvette VINCENT |

| Titulaire          | Suppléant             |
|--------------------|-----------------------|
| • Timothée JAUSOIN | • Sylvain STAMBOULIAN |

Le conseil municipal a élu, à la majorité absolue, (par 22 voix pour Sylvie OSSARD et Yvette VINCENT et 7 voix pour Timothée JAUSOIN et Sylvain STAMBOULIAN), Sylvie OSSARD déléguée titulaire et Yvette VINCENT déléguée suppléante en tant que représentantes de la commune au sein de la Commission locale d'information et de surveillance de l'usine des ordures ménagères de La Tronche (ATHANOR).

#### **DEL042-20 Désignation des représentants de la commune au Groupement d'Intérêt Public (GIP) – Objectif réussite éducative**

Il a été proposé au conseil municipal de désigner les représentants (un titulaire et un suppléant) de la commune de Gières qui siégeront au sein de la commission du groupement d'intérêt public (GIP) « objectif réussite éducative ».

Les candidatures suivantes ont été proposées :

| Titulaire        | Suppléante                      |
|------------------|---------------------------------|
| • Lola MALVOISIN | • Naziha BOUYIRI / ép. BILLIOUD |

| Titulaire           | Suppléante     |
|---------------------|----------------|
| • Elodie LAZZAROTTO | • Anaïs TOURRE |

Le conseil municipal a élu, à la majorité absolue, (par 22 voix pour Lola MALVOISIN et Naziha BOUYIRI / épouse BILLIOUD et 7 voix pour Elodie LAZZAROTTO et Anaïs TOURRE), Lola MALVOISIN déléguée titulaire et Naziha BOUYIRI / épouse BILLIOUD déléguée suppléante en tant que représentantes de la commune au sein de la commission du groupement d'intérêt public (GIP) « objectif réussite éducative ».

#### **DEL043-20 Désignation des représentants de la commune à Grenoble Alpes Initiative Active (GAIA)**

il a été proposé au conseil municipal de désigner les représentants (un titulaire et un suppléant) de la commune de Gières qui siégeront au sein de Grenoble Alpes Initiative Active.

Les candidatures suivantes ont été proposées :

| Titulaire  | Suppléante  |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>Stéphane GAMET</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>Sylvie OSSARD</li></ul> |

| Titulaire   | Suppléante   |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>Meg-Anne JANSER</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>Daniel FINAZZO</li></ul> |

Le conseil municipal a élu, à la majorité absolue, (par 22 voix pour Stéphane GAMET et Sylvie OSSARD et 7 voix pour Meg-Anne JANSER et Daniel Finazzo), Stéphane GAMET délégué titulaire et Sylvie OSSARD déléguée suppléante en tant que représentants de la commune au sein de Grenoble Alpes Initiative Active.

### **DEL044-20 Désignation du représentant de la commune à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG)**

Il a été proposé au conseil municipal de désigner le représentant de la commune de Gières qui siègera au sein de l'agence d'urbanisme de la région grenobloise.

Les candidatures suivantes ont été proposées :

- Eric BEVILLARD
- Yacine HADJ HASSINE

Le conseil municipal a élu, à la majorité absolue, (par 22 voix pour Eric BEVILLARD et 7 voix pour Yacine HADJ HASSINE), Eric BEVILLARD en tant que représentant de la commune au sein de l'agence d'urbanisme de la région grenobloise.

### **DEL045-20 Désignation des représentants de la commune à l'association Accompagner à Domicile pour Préserver l'Autonomie (ADPA)**

Il a été proposé au conseil municipal de désigner les représentants (un titulaire et un suppléant) de la commune de Gières qui siègeront au sein de l'ADPA (Accompagner à Domicile pour Préserver l'Autonomie).

Les candidatures suivantes ont été proposées :

| Titulaire  | Suppléante   |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>Sandrine PRUNIER</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>Pascale CONINX</li></ul> |

| Titulaire   | Suppléante   |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>Sylvain STAMBOULIAN</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>Anaïs TOURRE</li></ul> |

Le conseil municipal a élu, à la majorité absolue, (par 22 voix pour Sandrine PRUNIER et Pascale CONINX et 7 voix pour Sylvain STAMBOULIAN et Anaïs TOURRE), Sandrine PRUNIER déléguée titulaire et Pascale CONINX déléguée suppléante en tant que représentantes de la commune au sein de l'ADPA (Accompagner à Domicile pour Préserver l'Autonomie).

### **DEL046-20 Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration du Collège du Chamandier**

Il a été proposé au conseil municipal de désigner les représentants (un titulaire et un suppléant) de la commune de Gières qui siègeront au sein du conseil d'administration du collège du Chamandier.

Les candidatures suivantes ont été proposées :

| <b>Titulaire</b>   | <b>Suppléante</b>  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>Lola MALVOISIN</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>Sylvie SAUNIER-CAILLY/<br/>ép. CUSSIGH</li></ul> |

| <b>Titulaire</b>  | <b>Suppléante</b>   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>Elodie LAZZAROTTO</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>Meg-Anne JANSER</li></ul> |

Le conseil municipal a élu, à la majorité absolue, (par 22 voix pour Lola MALVOISIN et Sylvie SAUNIER-CAILLY/ épouse CUSSIGH et 7 voix pour Elodie LAZZAROTTO et Meg-Anne JANSER), Lola MALVOISIN déléguée titulaire et Sylvie SAUNIER-CAILLY / épouse CUSSIGH déléguée suppléante en tant que représentantes de la commune au sein du conseil d'administration du collège du Chamandier.

### **DEL047-20 Désignation d'un représentant au sein de l'organe délibérant de l'établissement scolaire Don Bosco**

Un contrat d'association entre l'établissement scolaire « Don Bosco » et l'Etat a été signé le 14 juin 2007. Depuis, la commune de Gières dispose d'un siège au sein de l'organe délibérant de l'établissement scolaire « Don Bosco », sans voix délibérative.

Il a été proposé au conseil municipal de désigner le représentant de la commune de Gières qui siégera au sein de l'organe délibérant de l'établissement scolaire « Don Bosco ».

Les candidatures suivantes ont été proposées :

- Lola MALVOISIN
- Elodie LAZZAROTTO

Le conseil municipal a élu, à la majorité absolue, (par 22 voix pour Lola MALVOISIN et 7 voix pour Elodie LAZZAROTTO), Lola MALVOISIN en tant que représentante de la commune au sein de l'organe délibérant de l'établissement scolaire « Don Bosco ».

## **DEL048-20 Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense (ministère de la Défense)**

Il a été proposé au conseil municipal de désigner un conseiller municipal en charge des questions de défense (ministère de la Défense).

Les candidatures suivantes ont été proposées :

- Jean PAVAN
- Sylvain STAMBOULIAN

Le conseil municipal a élu, à la majorité absolue, (par 22 voix pour Jean PAVAN et 7 voix pour Sylvain STAMBOULIAN), Jean PAVAN en tant que conseiller municipal en charge des questions de défense (ministère de la Défense).

## **DEL049-20 Désignation des représentants de la commune à l'association des maires et adjoints de l'Isère, commission « sécurité routière »**

Il a été proposé au conseil municipal de désigner les représentants (un titulaire et un suppléant) de la commune de Gières qui siégeront au sein de la commission « sécurité routière » de l'association des maires et adjoints de l'Isère.

Les candidatures suivantes ont été proposées :

| <b>Titulaire</b> | <b>Suppléant</b>    |
|------------------|---------------------|
| • Jean PAVAN     | • Mickaël GUIHENEUF |

| <b>Titulaire</b>   | <b>Suppléant</b>      |
|--------------------|-----------------------|
| • Timothée JAUSOIN | • Sylvain STAMBOULIAN |

Le conseil municipal a élu, à la majorité absolue, (par 22 voix pour Jean PAVAN et Mickaël GUIHENEUF et 7 voix pour Timothée JAUSOIN et Sylvain STAMBOULIAN), Jean PAVAN délégué titulaire et Mickaël GUIHENEUF délégué suppléant en tant que représentants de la commune qui siégeront au sein de la commission « sécurité routière » de l'association des maires et adjoints de l'Isère.

## **Personnel**

### **DEL050-20 Modification partielle du tableau des effectifs**

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, de modifier comme suit le tableau des effectifs :

Suite au recrutement de l'assistante de direction de la vie locale et de l'action sociale et de l'éducation, il a été proposé de supprimer un poste d'adjoint principal de 1<sup>ère</sup> classe créé par

délibération n°DEL094-17 du 11 décembre 2017, et créer un poste d'adjoint administratif à temps complet au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

## **DEL051-20     Instauration d'une prime exceptionnelle en période de crise sanitaire**

Conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle COVID 19 de 1000 € maximum à certains agents.

Il a été proposé au conseil municipal, d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans la commune de Gières afin de valoriser un surcroît de travail significatif durant cette période au profit des agents particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Seront considérés comme particulièrement mobilisés les personnels pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail. Dans le respect du décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, seront pris en compte : le surcroît de travail conséquent sur toute la période, la participation à la mise en œuvre d'actions pour la gestion de la crise (ne faisant pas partie des missions habituelles du profil de poste de l'agent) et la mobilisation sur la voie publique ou l'accueil régulier de public, entre le 17 mars 2020 et le 10 mai 2020, en présentiel ou en télétravail,.

Il a été proposé au conseil municipal de fixer le montant de cette prime à 27,78 € par jour de travail (en convertissant les heures effectuées par l'agent en équivalent jours sur la base de son temps de travail quotidien habituel) remplissant les conditions décrites ci-dessus entre le 17 mars 2020 et le 10 mai 2020 (dans la limite de 1000 €). La prime sera proratisée en fonction du temps de travail et sera versée en une seule fois. La prime exceptionnelle sera exonérée d'impôt sur le revenu ainsi que de cotisations et contributions sociales.

L'autorité territoriale fixera par arrêté les bénéficiaires parmi ceux définis par l'article 2 du décret 2020-570, au regard des modalités d'attribution définies par le conseil municipal et le montant alloué à chacun dans la limite du plafond fixé par l'assemblée.

Les membres du comité technique ont été informés de la création de cette prime.

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la mise en œuvre de la prime exceptionnelle dans les conditions décrites ci-dessus.

## **Finances**

### **DEL052-20     Compte de gestion 2019**

Le Trésorier Principal de Saint-Martin-d'Hères a présenté son compte de gestion relatif à l'année 2019.

La section de fonctionnement se présente comme suit :

|                               |                 |
|-------------------------------|-----------------|
| Dépenses :                    | 9 487 648,94 €  |
| Recettes :                    | 10 080 051,61 € |
| Excédent de l'exercice 2019 : | 592 402,67 €    |
| Excédent de clôture 2019 :    | 3 142 979,60 €  |

La section d'investissement se présente comme suit :

|                              |                |
|------------------------------|----------------|
| Dépenses :                   | 3 006 559,07 € |
| Recettes :                   | 2 448 039,93 € |
| Déficit de l'exercice 2019 : | 558 519,14 €   |
| Excédent de clôture 2019:    | 680 020,18 €   |

Le conseil municipal a approuvé le compte de gestion 2019 du budget ville, par 22 voix pour et 7 abstentions.

## **DEL053-20 Compte administratif 2019**

L'exercice budgétaire 2019 s'est clos sur un excédent de fonctionnement de 592 k€ permettant à la commune d'accroître son épargne qui s'établit désormais à 3,14 Mns €. Le résultat d'investissement fait apparaître un déficit de 559 k€, ce qui ramène à 680 k€ le résultat cumulé de cette section budgétaire. La commune dispose, au terme de l'exercice 2019, d'une capacité d'autofinancement totale de 3,82 Mns €.

Les dépenses réelles de fonctionnement (7 451 k€), en hausse pour l'essentiel en raison du transfert de la compétence périscolaire du CCAS à la ville et de dépenses ponctuelles liées à des événements exceptionnels qui ne généreront pas de dépenses supplémentaires sur les exercices à venir, sont maîtrisées. Cette hausse est compensée en grande partie par la baisse de la subvention versée par la ville au CCAS et par des recettes liées aux produits du service périscolaire.

En section d'investissement, les dépenses s'établissent, hors remboursement du capital de la dette, à 1,97 Mns €. La commune n'a pas eu à recourir à l'emprunt pour financer ces investissements. En conséquence, sa situation en matière d'endettement, déjà excellente, s'est encore améliorée en 2019, avec une dette par habitant qui se monte désormais à 407 € par habitant environ contre 450 € en 2018.

Une note de présentation a été jointe à la note de synthèse.

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote et a confié la présidence à Madame Sylvie SAUNIER-CAILLY, 1ère adjointe.

Le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2019, par 21 voix pour et 7 abstentions.

## **DEL054-20 Affectation définitive du résultat 2019**

En référence à la nomenclature M14, applicable aux communes de plus de 3 500 habitants, le conseil municipal a constaté à l'issue de son examen du compte administratif 2019 les résultats définitifs de l'exercice 2019 comme suit :

- **Section de fonctionnement :**

Excédent de clôture 2019 : 3 142 979,60 €

- **Section d'investissement**

Excédent de clôture 2019 : 680 020,18 €

Le conseil municipal a approuvé, par 22 voix pour et 7 abstentions, l'affectation définitive du résultat 2019 comme suit :

- intégration des restes à réaliser 2019 en dépenses d'investissement : 836 170,43 €,
- affectation de la somme de 156 150,25 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement » afin de couvrir les restes à réaliser,
- reprise en section de fonctionnement, au compte 002, le solde de l'excédent de clôture de 2019 soit 2 986 829,35 €,
- reprise en section d'investissement, au compte 001, l'excédent de clôture de 2019 soit 680 020,18 €.

### **DEL055-20 Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor pour l'exercice 2019**

Le conseil municipal a décidé, par 22 voix pour et 7 abstentions, d'accorder à Monsieur Philippe VASSEUR, Trésorier principal de la Trésorerie de Saint-Martin-d'Hères une indemnité au taux de 50 %, pour assurer ses prestations de conseil, pour un montant de 587,81 € brut.

## Urbanisme

### **DEL056-20 Désignation d'un membre du conseil municipal appelé à signer les autorisations d'urbanisme en cas d'intéressement du maire**

L'article L 422-7 du code de l'urbanisme précise que si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision à sa place.

Le conseil municipal a décidé, par 22 voix pour et 7 abstentions, de désigner, pour la durée du mandat, Monsieur Eric BEVILLARD, conseiller municipal délégué à l'urbanisme et à la résilience du territoire, pour prendre les décisions relatives à la délivrance des autorisations d'urbanisme pour lesquelles le maire serait intéressé.

## Travaux

### **DEL057-20 Convention de servitude, relative au raccordement à un ouvrage de distribution d'électricité, de l'ensemble immobilier situé au 31 rue de l'Isère**

Dans le cadre de son exploitation de distribution d'électricité, ENEDIS (ex ErDF) doit réaliser un ouvrage souterrain de raccordement de l'ensemble immobilier, situé au 31 rue de l'Isère.

La commune de Gières est propriétaire des parcelles AN 611, AN 612, AN 285 et AN 289, traversées par les travaux.

Les travaux consisteront en la réalisation à demeure d'une canalisation souterraine d'une largeur de 1 mètre, sur une longueur totale de 52 mètres environs pour la pose de câbles électriques.

Afin de réaliser cette canalisation souterraine, ENEDIS doit obtenir l'approbation de la commune, propriétaire de ladite parcelle, dans le cadre d'une convention de servitude, fixant les règles, les responsabilités, les droits et obligations des cosignataires.

Une indemnité d'un montant de cent cinq euros (105 €) sera versée par ENEDIS à la commune à titre de compensation forfaitaire et unique.

Après études, les services communaux n'ont émis aucune objection et pris en compte les différents projets.

Le conseil municipal a décidé, par 22 voix pour et 7 abstentions, d'autoriser Monsieur le maire à signer les conventions de servitude pour chacune des parcelles, jointes à la présente délibération.

## Scolaire

### **DEL058-20     Scolarisation en lycée polyvalent de Pont de Beauvoisin d'un enfant giérois – participation financière de la commune aux frais liés à l'utilisation du gymnase géré par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU)**

Compte tenu de la scolarisation d'un enfant giérois au lycée polyvalent Pravaz de Pont de Beauvoisin la commune a reçu du SIVU (Syndicat Interdépartemental à Vocation Unique) du gymnase Pravaz de Pont de Beauvoisin qui a piloté la construction et assure la gestion de cet équipement sportif, une demande de participation financière aux frais liés à son utilisation.

Pour l'année 2020, cette participation est fixée à 124 € X 1 enfant = 124 €

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le maire à régler ce montant auprès du Trésor Public de Pont de Beauvoisin.